



## Rôle des parents durant l'hospitalisation

## 3.1 À l'unité des soins intensifs pédiatriques

**Rien ne peut remplacer votre amour et votre présence auprès de votre enfant. Vous êtes des partenaires actifs au sein de notre équipe, car c'est vous qui connaissez le mieux votre enfant. Vous aurez peut-être l'impression de ne pas pouvoir jouer votre rôle de père ou de mère auprès de votre enfant, mais cela est faux. Vous pouvez nous aider à conserver les routines qui sont rassurantes pour lui tout en lui apportant support et sécurité. Le repos et le calme sont essentiels à votre enfant pour bien se rétablir.**

L'infirmière vous invitera à participer aux soins de votre enfant de différentes façons et vous guidera :

- Lui parler, le toucher;
- Le divertir, lui chanter une chanson, lui lire une histoire;
- Apporter et lui montrer des objets familiers, tels que photos de la famille, jouets préférés, boîtes musicales, musique et radio, « doudou », suce, « toutou » préféré;
- Participer au bain avec l'infirmière;





- Changer les couches de votre enfant avec l'infirmière;
- Faire les soins de bouche avec une petite éponge trempée dans l'eau;
- Lui expliquer les traitements et les examens prévus s'il ne comprend pas les explications du personnel soignant;
- Être présents pour répondre à ses besoins particuliers que seuls vous connaissez et participer à l'évaluation de la douleur avec l'équipe soignante.

**N'hésitez pas à poser des questions et on vous répondra le plus clairement possible.**

**Vous pouvez aussi être témoin de discussion entre les médecins, ne vous inquiétez pas cela est normal puisque les pédiatres intensivistes, les cardiologues et le chirurgien participent aux soins de votre enfant. Une fois le plan thérapeutique bien établi, les médecins vous résumeront la situation.**

## 3.2 À l'unité de cardiologie pédiatrique (A-1600)

Vous serez invités à participer, peu de temps après l'opération, aux soins à donner à votre enfant.

La présence active des deux parents pendant cette période est encouragée. Les infirmières vous proposeront de participer à certains soins, tels que :

- Donner le bain;
- Laver les cheveux et les dents;
- Offrir la bassine ou l'urinal  
changer les couches;
- Aider à faire le lit;
- Être présents à l'heure des repas et aider au besoin votre enfant à s'alimenter, ou donner les boires, y compris pendant la nuit;
- Aider à maintenir la chambre en ordre.



Lorsque vous devez quitter la chambre de votre enfant, assurez-vous toujours que tous les côtés du lit sont remontés et que la **cloche d'appel est à sa portée. Avisez également le personnel soignant de votre départ.**

L'infirmière inscrira dans la collecte de données les soins auxquels vous désirez participer. Il ne s'agit pas de décharger ces dernières de certaines tâches. Votre engagement est indispensable pour créer un climat familial favorisant la guérison de votre enfant et pour que ce dernier se sente le plus possible entouré, soutenu et en sécurité.

***À noter que votre participation est encouragée, mais non obligatoire. Il y aura quelqu'un en tout temps pour s'occuper de votre enfant pendant votre absence.***

# Prenez soin aussi de vous

Ces périodes difficiles, soit la préparation préopératoire de votre enfant et de toute la famille, l'hospitalisation, l'attente lors de la chirurgie et le séjour hospitalier peuvent être très chargées en émotions. Il se peut que vous éprouviez une baisse d'énergie et une plus grande fatigue. **C'est pourquoi, vous devez vous accorder des périodes de répit et des moments de repos.**

À la sortie de l'USIP, votre enfant se sentira beaucoup mieux et aura besoin d'avoir à ses côtés un père ou une mère en forme et reposé. Pour ce faire, durant le séjour hospitalier de votre enfant, vous pourriez accepter l'aide proposée par votre famille et vos amis pour l'entretien de la maison et du terrain, le lavage des vêtements, la cuisine et pour préparer les repas, s'occuper de vos autres enfants, etc.

Il est possible que, comme parents ou comme couple, vous traversiez certaines difficultés, parce que votre enfant est opéré en chirurgie cardiaque.

Une travailleuse sociale pourra vous rencontrer pendant le séjour de votre enfant. Vous pouvez la rejoindre au 418 654-7196. Des services sont disponibles.

**Si vous avez besoin d'être soutenus ou de parler, n'hésitez pas!** Des personnes ressources peuvent vous aider. Vous pouvez en faire la demande à l'infirmière de votre enfant et elle entreprendra les démarches nécessaires.





Présence  
de la **famille**  
et **visites**  
permises

## 4.1 À l'unité des soins intensifs pédiatriques

**À l'USIP, les parents peuvent rester en tout temps auprès de leur enfant. Avec votre accord et selon l'état général de votre enfant, la famille immédiate ou les personnes significatives peuvent venir vous visiter.**

En raison du peu d'espace dans la chambre et de tous les appareils en place, il est permis qu'un **maximum de deux personnes soient présentes à la fois**. Dans le cas où votre enfant désire voir sa sœur ou son frère, une préparation avant la visite doit être faite. **Adressez-vous au personnel pour connaître la procédure à suivre**. Malgré le fait que l'on encourage fortement la présence des parents au chevet, il se peut qu'occasionnellement l'équipe soignante vous demande de quitter la chambre lors de traitements et d'examen particuliers. Si vous souhaitez passer la nuit auprès de votre enfant, des fauteuils sont mis à votre disposition. Lorsque la situation le permet, des lits pliants peuvent être offerts. Vous n'avez qu'à demander à l'infirmière responsable de votre enfant. **À l'USIP, une équipe compétente veille sur votre enfant 24 heures sur 24**. Nous vous encourageons donc à profiter de ce service pour vous reposer à l'extérieur de l'hôpital. De plus, vous pouvez téléphoner à l'USIP à toute heure du jour ou de la nuit pour obtenir des nouvelles de votre enfant. Soyez assurés qu'en cas de besoin, le médecin ou l'infirmière communiquera avec vous.

## 4.2 À l'unité de cardiologie pédiatrique (A-1600)

**Les visites sont permises en tout temps.**

Si vous souhaitez passer la nuit près de votre enfant, une banquette située près de son lit est disponible pour vous.



# Conseils de base lors des visites



Il est important de bien vous laver les mains à l'entrée et à la sortie de la chambre. Les autres visiteurs doivent également se conformer à cette pratique dans le but de prévenir et de contrôler les infections. L'infirmière responsable de votre enfant vous informera si vous devez porter une blouse, un masque et des gants à l'intérieur de la chambre. Si vous présentez des symptômes de la grippe ou du rhume, demandez à l'infirmière quelles sont les précautions à respecter.





**Commodités**  
offertes  
aux familles

## ○ Horaire de la cafétéria et du casse-croûte

Ouverture de l'un ou de l'autre **en tout temps**. Ils sont situés au rez-de-chaussée de l'hôpital.

## ○ Téléphone et Internet

### ○ À l'unité des soins intensifs pédiatriques (USIP)

Vous trouverez des téléphones publics à l'intérieur de l'hôpital.

À l'USIP, des téléphones sont à votre disposition dans les salles d'attente ou peuvent être installés dans la chambre de votre enfant. De plus, s'il est disponible, un ordinateur portable peut vous être prêté afin d'utiliser internet. Vous n'avez qu'à demander à l'infirmière responsable de votre enfant.

### ○ À l'unité de cardiologie pédiatrique (A-1600)

Il y a un téléphone par chambre. Vous pourrez communiquer en composant le **(418) 525-4444 suivi du numéro de la chambre**. Pour appeler de la chambre, faites le 9 avant de composer votre numéro et le 0 pour un interurbain. Aucun appareil personnel n'est permis. **Les enfants font une sieste de 12h30 à 13h30 chaque jour. Nous vous demandons de limiter les appels pendant cette période.**



## ○ Salle familiale

Des salles familiales ont été aménagées sur toutes les unités de pédiatrie à l'intention des parents ayant un enfant hospitalisé. Celles-ci sont disponibles pour des périodes d'une trentaine de minutes pour prendre une douche, vous reposer ou recevoir de la visite. Elles peuvent aussi servir pour des rencontres avec les différents intervenants. Des clés sont disponibles au poste des infirmières et il est possible de réserver une salle à l'avance (*baptême, visite familiale, etc.*).

## ○ Service de pastorale

Il vous est possible de rencontrer l'aumônier ou l'animatrice de pastorale, si vous en faites la demande à la réceptionniste. Les ministres du culte de toute confession sont admis pour visite à votre demande.

### Salle familiale

Ces lieux ont été aménagés pour votre bien-être. Nous espérons grandement pouvoir compter sur votre collaboration pour en respecter les règles d'utilisation.



**N'oubliez pas qu'il est interdit de fumer partout dans l'hôpital.**

## ○ Bénévoles

Les infirmières peuvent faire appel à des bénévoles si nécessaire ou si vous en faites la demande. Si vous le souhaitez, ces personnes peuvent passer du temps avec votre enfant pour le divertir, le bercer, lui offrir une présence rassurante ou tout simplement pour vous écouter.

## ○ Hébergement

**L'établissement dispose de ressources et de services facilitant votre séjour. L'infirmière pourra vous renseigner sur ces différents services.**

### **Manoir Ronald McDonald :**

Situé sur le terrain du CME Soleil du CHUL au 2747, boulevard Laurier, Québec. Téléphone : **(418) 651-1771**.

Le manoir dispose de chambres avec salle à manger, cuisinette, buanderie, salle de jeux pour les patients et de deux salles de séjour. Les critères d'admission sont reliés à la disponibilité et à l'éloignement. Il existe une liste de réservation et le temps d'attente est variable, car les patients sur place peuvent être obligés de prolonger leur séjour. La fondation « EN CŒUR » paie les frais d'hébergement au manoir Ronald McDonald. Informez-vous auprès des gens de la Fondation.



Dans le cas où la ressource ci-contre ne disposerait pas de place, d'autres endroits sont disponibles.

**Informez-vous auprès du personnel infirmier.**



**Manoir Ronald  
McDonald**

## ○ Stationnement

**Conservez vos reçus de stationnement** dès votre arrivée à l'hôpital. Pour les hospitalisations prolongées, certaines alternatives s'offrent à vous pour diminuer les coûts.

**Après la quatrième journée,** vous pouvez obtenir un laissez-passer de 7 jours moyennant un supplément débutant à la date d'admission. Le coût total pour la semaine est moins élevé.

**Après la huitième journée,** vous pouvez obtenir un laissez-passer mensuel moyennant un supplément et débutant à la date d'admission. Le coût total pour un mois est moins élevé.

Pour obtenir le laissez-passer, demandez à l'infirmière le coupon et le remettre au caissier avec l'ensemble de vos reçus. Pour toute information relative au stationnement, composez le **(418) 525-4444** poste **70047**.